



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Training Scenario Actors	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6599-230198/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6599-23-0198	<b>Date</b> 2022-06-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-519-8657	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-1-56218 (519)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-06-13</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Choquette, Herb	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin519
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 449-8446 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Various Locations within Ontario and Quebec as determined by Task Authorization	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Questions et réponses des soumissionnaires du Canada

Question 1 : Nous n'avons pas d'acteurs formés qui parlent couramment l'arabe.

Réponse : Le fait que le soumissionnaire ait des acteurs parlant arabe n'est pas une exigence obligatoire et ne sera pas évalué.

Question 2 : Le point 6a de votre liste de contrôle de sécurité indique que le soumissionnaire et ses employés devront avoir accès à des informations protégées ou classifiées. Ceci n'est pas correct. Nous fonctionnons comme une agence avec environ 80 acteurs sous contrat. Nous assurons uniquement l'administration commerciale de nos contrats et ne sommes pas impliqués dans la formation.

Réponse 2 : Le contracteur et ses employés ou sous-traitants doivent avoir une autorisation de sécurité conformément à la clause 7.3.1 pour se voir attribuer ce contrat.

Question 3 : Annexe B, Tarifs, les années 2 et 3 couvrent deux années et se chevauchent?

Réponse 3 : C'était une erreur de frappe et elle est corrigée dans cet amendement.

Question 4 : L'annexe B, Tarifs, estime les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à 25 000 \$ par an. Pour des contrats de taille similaire, ce montant était d'environ 40 000 \$ par an.

Réponse 4 : Il s'agit uniquement d'une estimation et elle n'est pas incluse dans l'évaluation. Si des fonds supplémentaires sont nécessaires, ils seront ajoutés.

Question 5 : La demande exige spécifiquement une formation théâtrale. L'expérience cinématographique serait-elle également acceptée comme répondant aux exigences?

Réponse 5 : En revoyant la description de l'expérience cinématographique, je conviens que l'expérience cinématographique serait acceptée.

Question 6 : Les exigences concernent les acteurs de théâtre. Comme il s'agit d'une formation similaire ou identique à la formation par scénarios (FPS), et que la FPS comporte de nombreux scénarios différents (rôles d'acteurs avec plusieurs niveaux de comportements requis pour le même scénario, souvent définis par l'instructeur), le Canada acceptera-t-il l'expérience de la formation par scénarios comme un équivalent acceptable?

Réponse 6 : En examinant la définition du FPS, l'expérience du FPS serait un équivalent acceptable.

Question 7 : Comment sont calculées les années d'expérience

Réponse 7 : Expérience d'acteur sur une période de 5 ans. Il peut être saisonnier, selon la description du soumissionnaire potentiel; il n'est pas nécessaire qu'il soit à temps plein toute l'année.

Question 8 : Tous nos acteurs sont des sous-traitants. Nous ne pouvons pas obtenir une assurance pour les couvrir. Pouvez-vous supprimer les exigences en matière d'assurance?

Réponse 8 : Oui. Les acteurs devront avoir leur propre assurance.

---

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

**Supprimer :**

### **6,2 Exigences en matière d'assurance**

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités au Canada indiquant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de l'appel d'offres, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance précisées dans l'annexe « C ».

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai pour satisfaire à l'exigence. À défaut de satisfaire à la demande de l'autorité contractante et de répondre à l'exigence dans ce délai, la soumission sera jugée irrecevable.

**Supprimer :**

### **7.14 Assurance - Exigences spécifiques**

Le contractant doit se conformer aux exigences en matière d'assurance spécifiées à l'annexe « C ». Le contractant doit maintenir la protection d'assurance requise pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne libère pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la réduit.

Il incombe au contractant de décider si une couverture d'assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit transmettre à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance attestant de la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Dans le cas des entrepreneurs établis au Canada, la couverture doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à exercer ses activités au Canada. Toutefois, dans le cas des entrepreneurs établis à l'étranger, la couverture doit être souscrite auprès d'un assureur dont la cote A.M. Best n'est pas inférieure à « A- ».

L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.

**Insérer :**

### **Assurance - Aucune exigence particulière**

Il incombe au contractant de décider si une couverture d'assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute assurance acquise ou maintenue par le contractant est à ses frais et pour son bénéfice et sa protection. Il ne libère pas le contractant de sa responsabilité en vertu du contrat et ne réduit pas celle-ci.

## **ANNEXE « C », EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

**Supprimer :** Annexe « C » entièrement.

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6599-230198/A  
Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6599-23-0198

Amd. No. – N° de la modif.  
02  
File No. – N° du dossier  
KIN-1-56218

Buyer ID – Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT**

### **Périodes de tarification :**

#### **Supprimer :**

Année 1 : de la date d'attribution au 31 mars 2023

Année 2 (facultative) : du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024

Année 3 (facultative) : du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2025

#### **Insérer :**

Année 1 : de la date d'attribution au 31 mars 2023

Année 2 (facultative) : du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

Année 3 (facultative) : du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025